

LE PASSEUR D'EAU

1. OBJECTIFS

Cet exercice permet aux participant-e-s de :

- réfléchir sur les liens existants entre les lois et leurs façons de penser, d'agir, de percevoir et d'être en relation et à l'influence de leurs appartenances sociales et culturelles;
- questionner la place de la singularité, de la communauté et de l'universalité dans l'exercice du pouvoir judiciaire;
- réfléchir et questionner la diversité au niveau des valeurs et du genre ;
- distinguer les notions de responsabilité et de culpabilité.

De plus, comme il suscite des discussions animées, il permet de dynamiser un groupe.

2. ASPECTS PRATIQUES

Matériel : quelques stylos et feuilles de papier - Organisation de l'espace : de préférence, plusieurs espaces différenciés - Durée : 15 à 30 minutes en fonction de la taille du groupe - Nombre de participant(e)s : une quinzaine

3. DÉROULEMENT

- **Étape 1.** Le formateur ou la formatrice lit l'histoire à haute voix et demande aux participant-e-s de se mettre dans la peau d'un juge et répondre aux questions suivantes : Y a-t-il des innocents ? Y a-t-il des coupables ? Parmi ces derniers, y en a-t-il qui le sont davantage ? Pour y répondre, il invite les participant-e-s à former des petits groupes en précisant qu'il ne leur est pas demandé d'arriver nécessairement à un accord.
- **Étape 2.** Chaque sous-groupe rapporte les réponses qui ont été données par ses membres et signale les points d'accord et de désaccord ainsi que la nature des discussions qui s'y sont déroulées.
- **Étape 3.** Discussion collective.

4. CONSIGNES POUR LE FORMATEUR

Dans la mesure du possible, le formateur cherchera à souligner les valeurs qui sont convoquées et la façon dont chacun les décline dans l'exercice de la « justice ». Il est vraisemblable que plusieurs participants invoquent la même valeur pour justifier des prises de position et attitudes très différentes.

Si le temps l'autorise, il est possible d'amener les participants à réfléchir sur le fondement de leurs valeurs ou d'utiliser cet exercice afin d'en amener d'autres qui auront pour objet d'approfondir ses appartenances identitaires.

Outre une réflexion sur les liens pouvant exister entre les lois et les façons individuelles et collectives de penser, d'agir, de percevoir et d'être en relation, l'activité permet de dissocier deux notions souvent confondues : la responsabilité et la culpabilité. La responsabilité, entendue comme étant la capacité de répondre des actes que l'on pose et de leurs conséquences, renvoie à la notion de liberté et de lucidité. C'est pourquoi un « fou » peut être déclaré non responsable car il ne possède ni la liberté intérieure ni la lucidité nécessaire à l'exercice d'une responsabilité. La culpabilité renvoie quant à elle au fait d'avoir commis un acte ou prononcé des propos fautifs au regard de la morale, des règles en usage ou de la loi.

Il est important que l'exercice mette en lumière les différentes approches entre les participant-e-s en évitant tout jugement de valeur. Le formateur, en y ajoutant une note d'humour et de bonne humeur, veillera donc à ce qu'il se réalise de façon sérieuse, conviviale et respectueuse des opinions et convictions de chacun.

Attention

La consigne elle-même invite à désigner un coupable voire un coupable principal. Certain-e-s participant-e-s pourraient sortir du cadre en disant « Tous » ou « Aucun ». Il s'agit là d'une position intéressante qui permet de réfléchir sur ce qui nous est imposé (ou ce que l'on croit qui nous est imposé) et sur la nécessité parfois de sortir des inductions/injonctions qui nous sont faites. Si aucun-e participant-e ne sort du cadre, le formateur peut poser la question : et s'ils étaient tous coupables ou tous innocents?

LE PASSEUR D'EAU

Une jeune femme mariée, délaissée par un mari trop pris par son métier, se laisse séduire et va passer la nuit chez son séducteur, dans une maison située de l'autre côté de la rivière. Pour rentrer chez elle, le lendemain au petit matin, avant le retour de son mari, qui va rentrer de voyage, elle doit retraverser le pont mais un fou menaçant lui interdit le passage. Elle court alors trouver le passeur qui lui demande le prix du passage. Elle n'a pas d'argent. Elle explique et supplie. Il refuse de travailler sans être payé d'avance. Elle va alors trouver son amant et lui demande de l'argent. Il refuse prétextant que le destin avait choisi qu'elle reste. Elle va trouver des amis qui habitent du même côté. Elle leur raconte tout et leur demande de l'argent. Ils refusent : elle les a déçus en se conduisant si mal. Elle décide alors, après une nouvelle tentative auprès du passeur, de passer le pont. Le fou la tue.



Le formateur ou la formatrice peut inverser les rôles. La jeune femme et son époux deviennent un jeune homme et son épouse.